



Parc d'activités de Laroiseau  
12 Rue Anita Conti  
BP 10025  
56 001 Vannes cedex

## PAULIC MEUNERIE SA

### Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale mixte du 09 juin 2022 – 6<sup>ème</sup> résolution

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Versailles  
Siège social : 61 Rue Henri Regnault – 92 400 Courbevoie  
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

## **PAULIC MEUNERIE SA**

Société anonyme au capital de 1 522 978,05 euros

Siège social : Lieudit « Le Gouret »

56 920 SAINT-GERAND

RCS LORIENT 311 263 685

## **Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital**

Assemblée générale mixte du 09 Juin 2022 – 6<sup>ème</sup> résolution

A l'assemblée générale de la société PAULIC MEUNERIE SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous précise que cette opération serait réalisée sous réserve de l'adoption de la 5<sup>ème</sup> résolution.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Vannes, le 25 mai 2022

DocuSigned by:  
*Yvonnick Huet*  
6A2552838038496...

DocuSigned by:  
  
25FD1444096F4E5...

Yvonnick Huet  
Associé

Julien Maulavé  
Associé